

## Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée

Valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (sous réserve de modifications)

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
<b>Comptes de transaction</b>			
Compte privé sociétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte servant au versement du salaire / de la rente / opérations de paiement / transactions sur titres</li> <li>Cartes de débit et de crédit</li> <li>Réservé aux sociétaires de la Banque Raiffeisen</li> </ul>		Jusqu'à 1Mio. 0.000 %
Compte privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte servant au versement du salaire / de la rente / opérations de paiement / transactions sur titres</li> <li>Cartes de débit et de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment</li> </ul>	Jusqu'à 1Mio. 0.000 %
Compte privé EUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte destiné aux opérations de paiement privées / transactions sur titres</li> </ul>		0.000 %
Compte d'association	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte permettant de traiter les opérations de paiement d'associations (à but non lucratif)</li> </ul>		Jusqu'à 1Mio. 0.000 %

- <sup>1)</sup> Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2 % sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.  
 • En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque préleve un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10 % (exception pour un compte épargne en fonds en CHF : 0 %).



## Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée - Valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (sous réserve de modifications)

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
<b>Comptes d'épargne</b>			
Compte épargne sociétaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution d'un patrimoine rémunéré à un taux préférentiel</li> <li>Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> <li>Réservé aux sociétaires de la Banque Raiffeisen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à CHF 20'000.– par trimestre libre</li> <li>Au-delà, délai de préavis de 3 mois<sup>1)</sup></li> <li>A partir de CHF 100'000.– au taux d'intérêt du compte épargne</li> </ul>	0.050 %
Compte épargne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution d'un patrimoine</li> <li>Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à CHF 20'000.– par mois civil libre</li> <li>Au-delà, délai de préavis de 3 mois<sup>1)</sup></li> </ul>	0.025 %
Compte épargne EUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution d'un patrimoine en euro</li> <li>Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à EUR 10'000.– par mois civil libre</li> <li>Au-delà, délai de préavis de 3 mois<sup>1)</sup></li> </ul>	0.000 %
Compte épargne caution de loyer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie de loyer bloqué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun retrait</li> <li>Résiliation uniquement à la demande du locataire et du loueur</li> </ul>	0.000 %
Compte épargne cadeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution de patrimoine par des tiers (p.ex. parrain, grands-parents) ou par les parents pour les enfants et les jeunes jusqu'à leur 18<sup>e</sup> anniversaire</li> <li>Droit de disposition entièrement dévolu au(x) tiers (titulaire(s) du compte)</li> <li>Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à CHF 20'000.– par mois civil libre</li> <li>Au-delà, délai de préavis de 3 mois<sup>1)</sup></li> <li>A partir de CHF 5'000.– au taux d'intérêt du compte épargne</li> </ul>	0.500 %

<sup>1)</sup> Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2 % sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

• En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10 % (exception pour un compte épargne en fonds en CHF : 0 %).

## Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée - Valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (sous réserve de modifications)

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
<b>Prévoyance</b>			
Compte de prévoyance 3a	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epargne-prévoyance fiscalement avantagee, dans le cadre du pilier 3a</li> <li>• Compte d'épargne pour l'acquisition d'un logement ou l'amortissement d'un logement à usage propre</li> </ul>	Disponibilité selon le règlement actuel compte de prévoyance 3a et <ul style="list-style-type: none"> <li>• tout versement est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours<sup>1)</sup></li> <li>• tout premier placement en titres est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours<sup>1)</sup></li> </ul>	0.100 %
Compte de libre passage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Placement provisoire d'un capital de 2ème pilier (pilier 2b)</li> </ul>	Disponibilité selon le règlement actuel compte de libre passage et <ul style="list-style-type: none"> <li>• tout versement est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours<sup>1)</sup></li> <li>• tout premier placement en titres est effectué en respectant un délai de résiliation de 31 jours<sup>1)</sup></li> </ul>	0.010 %

<sup>1)</sup> Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2 % sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

- En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10 % (exception pour un compte épargne en fonds en CHF : 0 %).

## Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée - Valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (sous réserve de modifications)

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
<b>YoungMember Plus</b>			
Compte privé YoungMember (jusqu'à 26 ans révolus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les adolescents et jeunes actifs âgés de 12 à 26 ans</li> <li>Compte servant au versement du salaire / argent de poche / opérations de paiement / cartes de débit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment</li> <li>A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte privé</li> </ul>	0.250 %
Compte épargne YoungMember (jusqu'à 26 ans révolus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution d'un patrimoine pour les adolescents, étudiants et jeunes actifs de moins de 26 ans</li> <li>Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à CHF 20'000.– par mois civil libre</li> <li>Au-delà, délai de préavis de 3 mois<sup>1)</sup></li> <li>A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte épargne</li> </ul>	0.500 %
YoungMember Student (jusqu'à la fin des études, max. 30 ans révolus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour étudiants jusqu'à leur 30<sup>e</sup> anniversaire</li> <li>Compte servant au versement du salaire / opérations de paiement / cartes de débit et de crédit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment</li> <li>A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte privé</li> </ul>	0.250 %
Compte épargne jeunesse (jusqu'à 18 ans révolus)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution de patrimoine pour jeunes jusqu'à leur 18<sup>e</sup> anniversaire</li> <li>Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jusqu'à CHF 20'000.– par mois civil libre</li> <li>Au-delà, délai de préavis de 3 mois<sup>1)</sup></li> <li>A partir de CHF 50'000.– au taux d'intérêt du compte épargne</li> </ul>	0.500 %

<sup>1)</sup> Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2 % sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.

• En cas de dépassements de compte à court terme, la Banque prélève un intérêt débiteur fixé selon la situation du marché. Jusqu'à nouvel ordre, celui-ci s'élève à 10 % (exception pour un compte épargne en fonds en CHF : 0 %).

## Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée - Valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (sous réserve de modifications)

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité / Limite de rémunération	Taux d'intérêt
<b>Comptes de traitement de titres</b>			
Compte d'ordre de dépôt	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte de traitement pour le dépôt de titres</li> <li>• Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>		Jusqu'à 1Mio. 0.000 %
Compte d'ordre de dépôt EUR & autres monnaies étrangères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte de traitement pour le dépôt de titres en euro &amp; autres monnaies étrangères</li> <li>• Ne permet d'effectuer ni opérations de paiement ni versement du salaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restrictions – solde du compte disponible à tout moment</li> </ul>	0.000 %

## Comptes et taux d'intérêt Clientèle privée - Valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (sous réserve de modifications)

Produit	Objectif / Utilisation	Disponibilité	Taux d'intérêt
<b>Placements à intérêt fixe: Investissement à terme / Obligation de caisse en CHF</b>			
2 ans			Sur demande
3 ans			Sur demande
4 ans			Sur demande
5 ans			Sur demande
6 ans			Sur demande
7 ans			Sur demande
8 ans			Sur demande
9 ans			Sur demande
10 ans			Sur demande
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement sûr avec une date d'échéance, un montant et un taux d'intérêt fixes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après l'expiration du terme convenu<sup>1)</sup></li> </ul>	

<sup>1)</sup> Le non-respect du délai de résiliation occasionne une taxe de 2 % sur le montant excédant la limite de retrait fixée dès lors que la Banque autorise le retrait anticipé.